



Le doux printemps de Philippe

Stéphane Soumis, président

Prévisions climatiques

La semaine de relâche étant déjà derrière nous, nous voilà déjà au printemps et ce malgré les apparences. Qui dit printemps, dit budget! Dans un premier temps, nous aurons droit à celui du fédéral. Faisons nos prévisions ! On devrait nous dire que malheureusement, le déficit est plus gros que prévu et que l'on doit faire attention. Mais soyez sans crainte! Celui-ci sera suivi du budget provincial! Monsieur Couillard viendra, flanqué de l'équipe de ses merveilleux gestionnaires, qui nous expliqueront qu'ils ont réussi à faire apparaître des milliards de dollars. Grâce à tout cet argent, ils se présenteront en héros qui dans leur grande sagesse viendront entre autre sauver le système scolaire! Nul besoin de vous vous rappeler que cet argent est issu de toute les coupures drastiques faites par ce même gouvernement et que les sommes réinvesties viendront à peine réparer les dégâts occasionnés par ces mêmes gestionnaires. Bien sûr, M. Proulx suivra de peu et nous dira qu'il a un plan! Il nous dira qu'il a consulté et tentera de justifier ses choix en prétextant la volonté populaire. Nous devons rester vigilants et exiger qu'il tienne compte de l'expertise des acteurs du réseau scolaire. Nous devons refuser toute forme d'intrusion de sous-traitance du privé et du communautaire.

Assemblée générale spéciale

Date : 29 mars 2017

Lieu : auditorium de l'école secondaire Daniel-Johnson

(1200 Boulevard du Tricentenaire, Montréal, QC H1B 3A8)

Accueil : de 18 h 30 à 19 h 00.



Nouvelles, nouveaux au syndicat depuis 2016-2017 ? Ce message est pour vous !

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est heureuse de lancer la Semaine de la relève et invite ses membres à y participer activement! Lors de cette semaine, le SSEPI-CSQ vous attendra dans les bureaux syndicaux lundi le 24 avril de 16 h à 20 h. Prenez quelques instants pour venir rencontrer les membres de votre exécutif en jasant autour de petites bouchées. Cet événement se veut une occasion faire connaissance et de mettre un visage sur vos élus syndicaux. De plus, nous aurons la chance de vous remettre un nouveau dépliant conçu pour les nouveaux membres du syndicat. Pour nous aider à planifier cette fin de journée, svp nous aviser de votre présence.

Pour nous joindre : 750, 16^e avenue local 8, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 3M7
Téléphone : 514-642-5899 Télécopieur : 514-642-6035
site : www.ssepi.lacsq.org Courriel : d88.ssepi@lacsq.org
Programme d'aide aux employées et employés (PAE) Homewood Santé 514-875-0720

La violence au travail, faut s'en occuper !



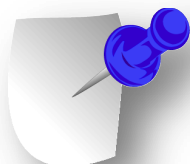
Prévenir pour guérir ? Ne pas attendre d'être rendu au bout du rouleau !

Deux lois à connaître ...

À qui s'adresser? Quoi dire? Quoi faire?



Parce que votre bien-être est important pour nous, vous trouverez avec cet envoi la brochure « La violence au travail faut s'en occuper!! ». Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans cette brochure très complète (à afficher sur votre babillard syndical).



Affichage de postes aux Ressources Humaines

Plusieurs d'entre vous, avez communiqué avec nous concernant les postes ABCP et ABI aux Ressources Humaines. Soyez assurés que plusieurs interventions ont été faites. Notre demande est claire, c'est d'afficher ces postes. Nous avons nommé notre désaccord à une telle décision. Suite à nos discussions, le poste d'agent de bureau classe principale sera affiché à compter du 20 mars 2017. Malheureusement les RH ont choisi de ne pas afficher celui d'ABI. Nous vous invitons à communiquer avec nous ou directement avec Mme Dumouchel pour nommer votre insatisfaction vis-à-vis cette situation. Nous sommes en discussion avec nos conseillers pour la suite des choses.

TRANSFERT JOURS DE MALADIE EN JOURS DE VACANCES

- 1- Le transfert peut être total ou partiel;
- 2- Une fois le formulaire complété, la demande est irrévocable;
- 3- Si invalidité avant la mise à pied, elle sera traitée :
 - 3a) s'il y a lieu, le solde de journée maladie
 - 3b) s'il y a lieu, le solde de journée non-monnayable à défaut en sans-traitement.

*** N'oubliez pas que le « sans traitement » aura un impact sur le relevé d'assurance emploi et la retraite.**



TRANSFERT DE JOURS DE MALADIE MONNAYABLE EN MALADIE NON MONNAYABLE

C'est une option possible qui est prévue dans la convention collective (clause 5-3.40 c). Plutôt que de les faire monnayer au 30 juin, vous pourriez les transférer dans votre banque de jours non-monnayables.

Pourquoi le faire?

- *Pour combler un 2e délai de carence dans une année où vous auriez à vous absenter 2 fois (délai de 5 jours)
- *Pour éviter des jours sans traitement dans une année car après l'utilisation de votre banque de maladie les ressources financières comblent l'absence à même la banque de jours non-monnayables.
- *Pour les plus anciennes, anciens, 30 ans de service et plus ou 55 ans d'âge, vous pourriez utiliser ces journées non-monnayables pour ajouter aux vacances, jusqu'à concurrence de 10 jours par année (5-3.45)

Un conseil

Nous vous suggérons de toujours maintenir un minimum de 5 jours dans la banque non-monnayable. Votre banque peut contenir un maximum de 13 jours.

Soyez à l'affût, l'information sera transmise dans les milieux par les Ressources Humaines au début du mois d'avril, il y a des délais à respecter pour faire ces demandes.

Si vous avez besoin de plus d'informations, contactez-nous au 514-642-5899.

Rappel

Dates à retenir !

À mettre à votre agenda : **15 juin 2017** : soirée d'informations au centre administratif, salle La Rotonde.

26 juin 2017 : séance d'affectation 1^{ère} et 2^e étape, service direct à l'élève

16 août 2016 : 3^e étape, qui est ouverte à tous, service direct à l'élève